



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Développer les territoires et améliorer les conditions de vie

## Les dispositifs et programmes de l'État





# Petites villes de demain

## Le programme

Le programme « Petites villes de demain » (PVD) vise à **améliorer les conditions de vie des communes de moins de 20 000 habitants et des territoires aux alentours**, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Pour cela, le programme renforce les moyens des élus des villes et de leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralités afin de bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, alors ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Piloté par l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF). Il s'inscrit dans l'Agenda rural qui constitue la feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

## Le volet sécurité en Isère

Qui dit amélioration de la qualité de vie dit aussi **offre de sécurité adaptée**. La **gendarmerie de l'Isère** apporte donc son expertise et a proposé, dans un premier temps, de renforcer la coopération en matière de sécurité dans **9 communes** :

- Villard-de-Lans
- La Tour-du-Pin
- Bourg-d'Oisans
- La Mure
- Saint-Marcellin
- Saint-Laurent-du-Pont
- La Côte-Saint-André
- Chasse-sur-Rhône
- Pontcharra

Cette coopération renforcée passe par **la signature d'une convention entre la municipalité, l'EPCI, la préfecture et la gendarmerie**, matérialisant l'engagement réciproque dans le domaine de la sécurité.



### En France

- **+ de 1600 communes** bénéficiaires du programme PVD
- **3 Md€** alloués

### En Isère

- **14 communes** bénéficiaires du programme PVD
- **9 conventions** sécurités

**Le préfet de département**, délégué territorial de l'ANCT, est l'interlocuteur privilégié des communes concernées par le programme, tout au long de la durée de la convention-cadre.

Il centralise les demandes de financement; il présente et assure le suivi des dossiers présentés au comité régional des financeurs.



Dans l'ensemble, ces conventions prévoient plusieurs axes de travail, concernant notamment :

- **le contact avec la population** : mise en place de patrouilles dédiées, solution d'accueil en mobilité ;
- **la prévention**, contre la malveillance, délinquance, incivilités, cyberdélinquance, addictions, violences intrafamiliales... par le biais du développement de la vidéoprotection et d'**actions de prévention et protection**, en particulier auprès des plus vulnérables. Ce travail est mené conjointement avec la police municipale ;
- **sécurité routière** : afin de lutter contre les accidents de la route et sécuriser les transports en commun.

Les conventions s'appuient également sur les communes concernées, qui s'engagent à renforcer leurs actions de sécurité dans le champs de leur prérogatives (enjeux d'aménagements urbains, renforcement de la coopération avec la police municipale, densification du réseau de protection et vidéoprotection...).

## PVD et Opération de revitalisation du territoire

Petites villes de demain est un programme pluriannuel et global qui permet une accélération et un renforcement des actions planifiées et menées dans le cadre de contractualisations territoriales, et en particulier les **Opérations de revitalisation de territoire (ORT)**.

Pour les communes et intercommunalités bénéficiaires et leur EPCI, la démarche d'accompagnement donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion, puis à la **signature d'une convention-cadre, qui vaut ORT**.

L'ORT est un outil au service des collectivités locales volontaires pour la mise en œuvre de leur projet global de territoire visant la consolidation de fonctions de centralité qui bénéficient à tous, comme :

- **renforcer l'activité commerciale en centre-ville** : Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- **favoriser la rénovation de l'habitat** : accès prioritaire aux aides de l'Anah, éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- **mieux maîtriser le foncier** : droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux ;
- **faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** : permis d'innover, permis d'aménager multi-site.

### Les communes de l'Isère accompagnées par le programme PVD



### Pour en savoir plus :

Les PVD



Les ORT



**La Tour-du-Pin**, ville sous-préfecture de l'Isère, **signe le 3 mars 2023 une convention cadre du programme "Petites villes de demain" valant opération de revitalisation de territoire** (ORT).

La ville et son intercommunalité s'étaient engagées dès 2019 dans une démarche de revitalisation au travers d'un contrat « Quasi cœur de ville » préfigurateur de « Petite ville de demain ». Elles s'engagent maintenant dans une **trajectoire ambitieuse de redynamisation et de transition écologique** avec la réalisation d'un programme de revitalisation, en particulier en matière d'habitat et de sécurité. L'OPAH-RU comporte notamment des actions innovantes comme le permis de louer. L'État a déjà apporté plus d'1M€, des études préalables à la dotation de différents projets.

Cette convention s'accompagne d'un **volet sécuritaire entre la gendarmerie, La Tour-du-Pin et la Communauté de Communes Vals-du-Dauphiné**. La tranquillité de la population est la condition inhérente à la dynamisation et à l'attractivité du territoire. La **vidéo-protection** sera renforcée sur les sites sensibles et la **vidéo-verbalisation** mise en place. Les **contrôles routiers** seront multipliés et conjoints gendarmerie/police municipale. La police municipale augmentera la fréquence des **contrôles de vitesse**. Des **aménagement urbains** seront mis en place pour lutter contre les points de deal et les rodéos motorisés. L'intervenante sociale gendarmerie assurera plus de présence pour la **prévention de la délinquance**.



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Préfecture de l'Isère**

12, place de Verdun 38000 Grenoble

Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

## **Contact presse**

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38



Prefet38



@Prefet38



Préfecture de l'Isère

